

Charte de l'éco-coureur

Pour sensibiliser les participants et adopter une démarche éco-responsable de développement durable dans un esprit sportif et fair-play, les coureurs sont tenus de respecter les engagements suivants.

1. Respect du milieu naturel

Je m'engage à respecter le milieu naturel et les villages traversés au cours des événements du RAID Grenoble INP en ayant conscience que ce sont des espaces partagés.

Je m'engage de même à rester dans les zones de course délimitées par la signalisation.

2. Gestion des déchets

Je m'engage à jeter mes déchets uniquement dans les bacs et poubelles prévus à cet effet, en prenant soin de les trier et en limitant le gaspillage.

Je m'engage à ne jeter aucun déchet dans le milieu naturel.

3. Transports alternatifs

Je m'engage à privilégier le covoiturage, le train et les transports publics pour me rendre aux lieux de rendez-vous de la course.

4. Comportement sportif

Je m'engage à adopter un esprit d'équipe et un comportement fair-play et responsable.

Je m'engage à n'absorber aucune substance interdite susceptible de modifier artificiellement ma capacité physique ou mentale durant l'épreuve.

5. Cohésion sociale et solidarité

Je respecte les autres participants, les bénévoles de l'organisation et d'une manière générale toutes les personnes croisées durant l'épreuve.

Je participe aux efforts effectués par l'organisation pour intégrer l'événement dans une démarche de développement durable. J'agis en connaissance de cause.

Le comité d'organisation se réserve le droit de disqualifier les coureurs qui ne respectent pas cette charte.

Signature précédée des nom et prénom, de la date et de la mention "lue et approuvée" :